

Politique**Accord sur le projet de budget 2010 de la Cocof**

Les ministres francophones bruxellois réunis jeudi matin se sont mis d'accord sur le projet de budget 2010 de la Commission Communautaire française (Cocof) de Bruxelles, l'institution qui gère une série de matières liées de près au quotidien des quelque 900 000 habitants francophones de la capitale (formation professionnelle, aide aux personnes handicapées, cohésion sociale, tourisme, culture, etc.). Comme ailleurs, l'ensemble des départements seront à la diète. Christos Doukeridis (Ecolo), qui préside le Collège des ministres francophones en charge de ces départements, a souligné que le déficit restera limité (de 2 à 3 millions d'euros sur un total de 363 millions de dépenses). L'accord a pu être obtenu grâce au renvoi d'ascenseur de la Communauté française que la Cocof a aidée par le passé. Cette solidarité francophone se soldera en 2010 par un versement de 12,5 millions d'euros qui gonfleront les recettes, où ne peut figurer aucun montant de taxation, la Cocof ne disposant légalement d'aucun droit d'en prélever. A cet élément de contexte délicat s'ajoute un autre qui rend l'exercice difficile, a commenté Christos Doukeridis : les dépenses sont composées à 90 % de dépenses en personnel dont le montant issu de l'indexation croît plus vite que celui provenant de l'indexation des dotations. Mais au final, les ministres ont réussi à réduire les dépenses de 6 à 8 millions en tout en agissant partout où elles pouvaient l'être, a-t-il dit (Belga)